

**Conseil économique et social**

Distr. générale
27 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****158^e session**

Genève, 13-16 novembre 2012

Point 4.7.11 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements
à des Règlements existants, proposés par le GRE****Proposition de complément 7 à la série 01 d'amendements au
Règlement n° 45 (Nettoie-projecteurs)****Communication du Groupe de travail de l'éclairage
et de la signalisation lumineuse***

Le texte reproduit ci-après, adopté par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa soixante-septième session, vise à corriger et harmoniser les dispositions relatives aux marques d'homologation. Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2012/9, non modifié (voir ECE/TRANS/WP.29/GRE/67, par. 29). Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

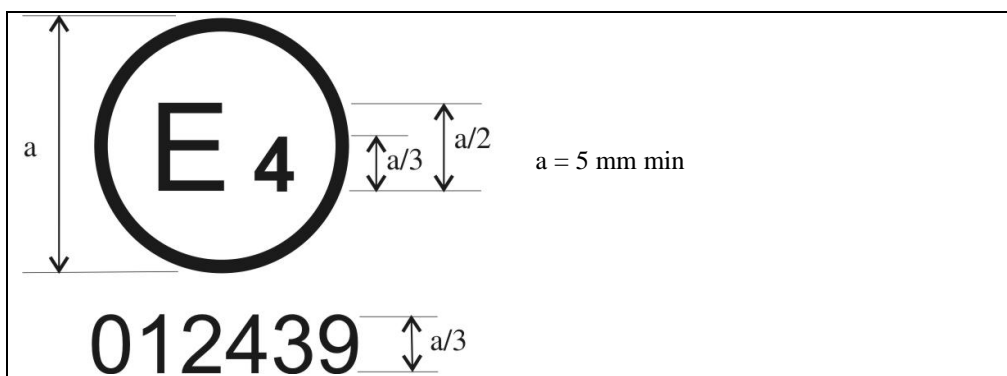
* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Annexe 3, figures 1 et 2, modifier comme suit:

«Annexe 3

Exemples de marques d’homologation

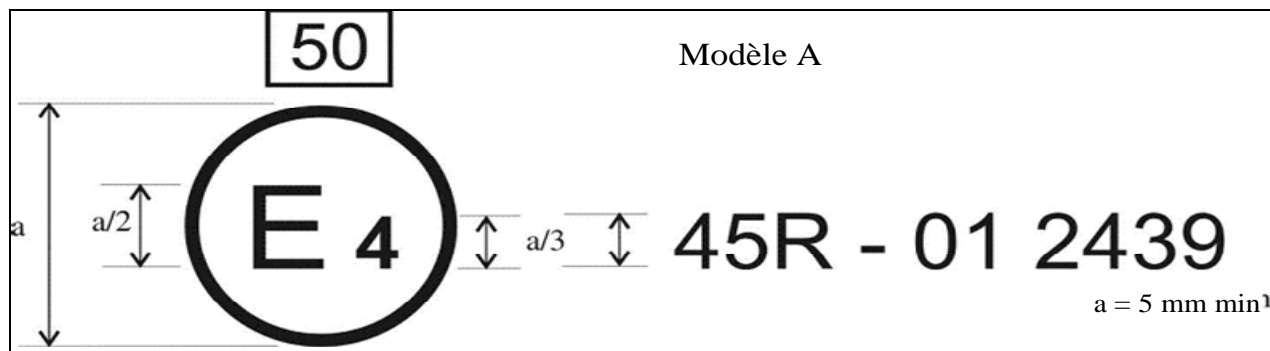
I. Exemple de marque d’homologation d’un nettoie-projecteur



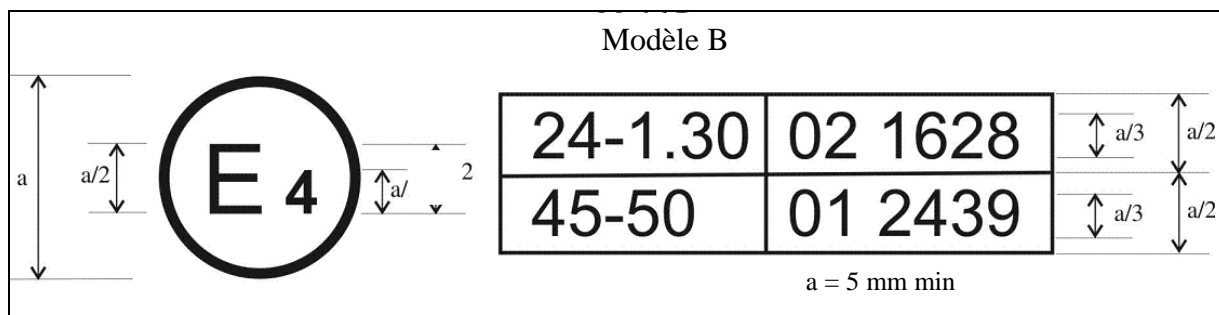
La marque d’homologation ci-dessus, ... tel qu’il a été modifié par la série 01 d’amendements.

Note: Le numéro d’homologation ..., afin d’exclure toute confusion avec d’autres symboles.

II. Exemples de marques d’homologation d’un véhicule en ce qui concerne les nettoie-projecteurs



La marque d’homologation ci-dessus, ... tel qu’il a été modifié par la série 01 d’amendements. La classe de capacité est 50.



La marque d'homologation ci-dessus, ... La classe de capacité est 50.

».